



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 11546

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les infrastructures de transport ferroviaire, et en particulier les passages à niveau. De nombreux accidents ont eu lieu ces dernières années sur le réseau ferroviaire français. En septembre 1997, une collision entre un train et un camion-citerne à Port-Sainte-Foy en Dordogne avait provoqué la mort de 13 personnes. A peine un mois après, fin septembre 1997, un train entrainé en collision avec une goudronneuse à Bierne dans le Nord sur la ligne Paris-Dunkerque. Un accident est à nouveau intervenu, le 30 janvier 2003, sur cette même ligne, au passage à niveau d'Esquelbecq, lors d'une collision du train Dunkerque-Paris avec un semi-remorque. Un accident causant la mort de cinq personnes, le 2 février 2003, a eu lieu suite à la collision d'un train express régional avec une voiture, à Croix-Saint-André dans le Pas-de-Calais. Plus de 1 000 passages à niveau sont situés dans la région Nord-Pas-de-Calais dont soixante sans barrières de protection. Selon l'article 9 de la loi sur les transports intérieurs du 30 décembre 1982 dite LOTI, il incombe à l'Etat de définir « les règles de sécurité, d'organisation des secours et de contrôle technique applicables aux transports ». L'augmentation du trafic ferroviaire, l'évolution prochaine du transport ferroviaire, tant en France qu'au sein de l'Union européenne, imposent un renforcement de la sécurité ferroviaire. Afin d'éviter que des accidents ne se reproduisent, il lui demande, donc, de prendre les mesures nécessaires afin de recenser et de trouver les solutions concernant les passages à niveau les plus dangereux. D'autre part, alors que la technologie permet des avancées remarquables, un dispositif permettant de détecter la présence d'un véhicule ou de tout autre obstacle doit être généralisé.

Texte de la réponse

L'actualité récente a rappelé toute l'acuité du problème des franchissements des voies ferrées par les voiries routières et l'importance de mener une politique active de mise en sécurité des passages à niveau. Il reste environ 19 500 passages à niveau sur le territoire national. 400 d'entre eux sont recensés comme préoccupants au regard de la sécurité. Les dirigeants de Réseau ferré de France, de la SNCF et des principales directions concernées du ministère ont été réunis afin de faire le point sur les politiques qui ont été menées. L'objectif du Gouvernement est de parvenir le plus rapidement possible à la suppression des passages à niveau dangereux. L'Etat et Réseau ferré de France y consacrent 15 millions d'euros par an. D'autres actions, destinées en particulier à renforcer la visibilité des passages à niveau par les usagers de la route, sont mises en oeuvre en concertation avec RFF et les collectivités locales. Il convient particulièrement de souligner que, dans la quasi-totalité des cas, c'est le non-respect du code de la route par les conducteurs qui est à l'origine de la collision. Un travail d'information, de formation et d'expérimentation a été engagé. Ainsi, dans les régions et les départements, sous l'égide des préfets, des politiques locales de mise en sécurité des passages à niveau seront élaborées ; une circulaire est en préparation sur ce point. Une formation spécifique des conducteurs de poids lourds, sera entreprise en liaison avec les fédérations professionnelles et les organismes de formation et une information de ses clients sur les dangers de franchissement des voies ferrées sera faite à bord des trains TER, par la SNCF. Une expérimentation de dispositif de contrôle/sanction automatique sera menée dans la région

Poitou-Charentes. Enfin, de nouveaux dispositifs de signalisation permettant de renforcer la perception du danger sur voie routière et de détecter des obstacles sur voie ferrée seront testés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11546

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 943

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2738